


Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-44	
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 09 Votes pour : 09 Votes contre : 0 Abstention : 0		L'an deux mille vingt-trois le 08 décembre Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 décembre 2023 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël. Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 18/12/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 18/12/2023</p> <p>Publié le </p> <p>ID : 073-217302777-20231208-DELIB202344-DE</p> </div>	

Objet : Appel à contribution pour le financement des études : construction du gymnase du Châtelard

Comme évoqué lors de la séance du conseil syndical du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple Jeunesse – Familles des Bauges) du 11 septembre 2023, puis discuté entre les maires de nos 14 communes lors de la réunion de l'Assemblée du Cœur des Bauges du 6 novembre 2023, un appel à contribution des communes pour le financement des études en cours pour la restructuration du gymnase est demandé.

Cet appel à contribution, prévu par les statuts du SIVOM, constituera un premier acompte versé par les communes pour ce projet structurant pour notre territoire et sera déduit du reste à charge du coût global à la fin du projet.

Le montant de l'appel à contribution pour l'ensemble des communes s'élève à 134 979.02 €. Ci-joint le détail de la répartition pour chaque commune selon le critère défini dans les statuts du SIVOM, à savoir la population INSEE.

Le montant de l'appel à contribution pour la commune de Sainte-Reine est de 4 529.67 €.

Le mandat émis devra être imputé en dépense de fonctionnement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au mandat de 4 529.67 € pour cet appel à contribution.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 08 décembre 2023

La secrétaire
Annie VIBERT

Le Maire
Philippe FERRARI